

Mobilisation contre la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche

L'enseignement supérieur et la recherche sont, depuis un certain temps et comme tous les services publics, mis à mal. Et le gouvernement Hollande/Ayrault ne fait rien pour arranger les choses, bien au contraire.

La loi Sauvadet (13 mars 2012, sous Sarkozy), qui refuse la titularisation massive mais prévoit la CDIisation de certains types de personnels précaires dans certaines conditions (voir tableau récapitulatif de la CGT¹), a entraîné des « dégraissages » sur un bon nombre de sites dans lesquels se sont montés des collectifs de précaires (Montpellier, Toulouse, Nice, Bordeaux, Nantes, Marseille et en Île de France).

Suite aux fameuses assises des universités, ce gouvernement va nous proposer une nouvelle loi. Durant ces assises, la précarité n'était pas au programme. Des manifestations ont eu lieu notamment le 26 novembre devant le Collège de France, où les quelque 400 manifestant ont été encadrés (au sens strict du terme) par un nombre très important de CRS. Le collectif des précaires a obtenu une « écoute » de la part des instances gouvernementales. Ces dernières ont joué la carte de la séduction avec des invitations à l'Assemblée nationale, des encouragements à l'organisation, etc. La mention du problème de la précarité dans le rapport des assises est cependant restée anecdotique.

Les propositions du gouvernement ne correspondent pas aux besoins. La loi Sauvadet étant peu appliquée, il propose des créations de postes. Ce n'est malheureusement pas suffisant pour deux raisons principales : le nombre est clairement insuffisant et les universités étant autonomes et souvent en déficit, les 1000 postes par an annoncés dans le cadre du « plan licence » ne pourront pas être mis en place.

À tout cela s'ajoute le fonctionnement des universités suite à la LRU. Les financements se font maintenant sur projet (les ANR). L'obtention de tels financements est chronophage pour les chercheurs/ses et augmente massivement la précarité dans la recherche.

Cette situation est donc assez catastrophique, mais la lutte s'organise. En Île-de-France, par exemple, une série d'AG des précaires viennent d'avoir lieu et cela continue ! En particulier, voici un petit récapitulatif de celles de Jussieu, Paris 1 et Paris 7 auxquelles nous participons :

- **Novembre 2012** : AG à Jussieu en préparation de la manifestation du 26 novembre devant les assises.

- **16 janvier 2013 à Paris 1** : 30 à 35 personnes (doctorant-e-s de P1, personnels de P1, une délégation du Collectif national des précaires, quelques enseignants/chercheurs, quelques syndicalistes, une délégation d'étudiants de Paris 7). Point général sur la situation. Discussion sur les revendications. Discussion sur les perspectives d'action (grève de la fonction publique du 31 janvier mis comme possibilité d'action). Suite à cette réunion, un collectif des précaires de P1 s'est monté.

- **21 janvier 2013 à Paris 7** : AG Ile-de-France des précaires. 50 à 60 personnes. Beaucoup d'étudiants de P7, délégation du Collectif des précaires, syndicalistes CGT, SUD, Collectif « sauvons la recherche ». Des représentants de P1/P7/Natterre/Ivry/P8/Versailles (INRA)/Gif-sur-Yvette (CNRS) (la liste n'est sans doute pas exhaustive). AG avec pour principale

¹ Liens vers le tableau récapitulatif des conditions d'application de la loi Sauvadet :

http://www.unsen.cgt.fr/images/NonTitulaires/protocole/tableau_synthetique_conditions_transformation_cdd_cdi.pdf

préoccupation la convergence des luttes : étudiants-personnels-enseignants-chercheurs, et donc une longue discussion s'est déroulée sur les revendications à avoir. Il a été décidé de se saisir de la manif du 31 janvier et d'y faire un cortège de précaires. Les revendications votées en AG sont les suivantes :

- Titularisation immédiate de tous les précaires ;
- Plan pluriannuel de création de 5000 postes (de titulaires) par an sur 5 ans.
- Application de la loi Sauvadet (du 12 mars 2012) sans que les postes ouverts soient prélevés sur les créations de postes citées précédemment ni sur les postes ouverts par ailleurs (départs à la retraite, avancements de carrière, etc.). L'application de cette loi doit donc s'accompagner de l'ouverture de lignes budgétaires supplémentaires spécifiques.
- Renouvellement des contrats d'agents non titulaires dont les financements sont assurés (Mesure d'urgence).
- Augmentation des contrats doctoraux, notamment pour les disciplines où le nombre de doctorants non-financés est très élevé, et des solutions pour les doctorants qui sont en cours de thèse sans aucun financement.

De plus, une nouvelle réunion a été décidée courant février pour continuer la lutte et décider des actions à venir.

- **28 janvier 2013** : AG du collectif des précaires de P1. Voir l'appel du collectif Pouchet/CNRS des précaires pour la manifestation du 31 janvier signé par les collectifs de précaires de nombreux établissements : <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article5916>

Bien entendu les syndicats de l'ESR se saisissent aussi de la manifestation du 31

La situation mûrit donc lentement mais sûrement dans l'enseignement supérieur et la recherche, mettant à l'ordre du jour une grande mobilisation contre la précarité. Elle ne pourra se développer et réussir que par la multiplication et la massification des AG sur un maximum de sites, afin de permettre l'auto-organisation des personnels titulaires et non titulaires de toutes les catégories. Parmi les revendications, il est crucial d'exiger l'abrogation pure et simple de la LRU qui conduit à l'asphyxie des universités et d'exiger leur financement à 100% par l'État. Enfin, il faut se battre dans les syndicats et les collectifs de précaires pour réaliser l'unité en mettant en avant l'objectif d'une manifestation nationale de l'ESR, qui pourrait servir de point d'appui pour une lutte plus large des 800 000 précaires de la Fonction publique avec comme revendication commune principale la titularisation de toutes et tous.

M, doctorant, NPA 13e, et R., étudiante, SNJ du NPA